



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 17 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 17 décembre 2019 à 20 h à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller François Perreault est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-12-287

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 17 décembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. FINANCES

3.1 Utilisation d'un montant affecté de 38 000 \$ – Vidange et déshydratation des boues des étangs 1 et 2

4. RÈGLEMENTS

4.1 Avis de motion – *Règlement portant le numéro 174-2019 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2020*

4.2 Adoption – *Règlement numéro 124-2012-01 modifiant le Règlement numéro 124-2012 sur le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe*

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-288

UTILISATION D'UN MONTANT AFFECTÉ DE 38 000 \$ - VIDANGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS 1 ET 2

CONSIDÉRANT les résolutions # 2017-12-342 et # 2018-12-649 autorisant l'affectation d'un montant de 38 000 \$ à la vidange des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-110 octroyant le contrat pour la vidange et la déshydratation des boues des étangs 1 et 2 et autorisant le paiement d'une dépense maximale de 161 073,08 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-414-00-521;



N° de résolution
ou annotation

2019-12-289

2019-12-290



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser la somme de 38 000 \$ affecté pour payer ledit contrat;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'utilisation du montant affecté de 38 000 \$ pour payer la dépense de 161 073,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 174-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2020

Conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, le projet de règlement 174-2019 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2020 est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller François Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2012-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2012 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement numéro 124-2012 sur le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe et que ce dernier est entré en vigueur le 6 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut mettre à la disposition du comité consultatif d'urbanisme (CCU) les sommes d'argent dont il a besoin pour l'accomplissement de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la somme fixe de 30 \$ par réunion attribuée à chacun des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être révisée;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
Et résolu

D'ADOPTER le Règlement numéro 124-2012-01 modifiant le Règlement numéro 124-2012 sur le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

• PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les citoyens



N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h 06 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 17 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Éric Lachapelle

Le maire

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

N° de résolution
ou annulation